

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2008

L'an deux mil huit, le 15 Février à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mr GILLES Maire adjoint,
Mrs FOSSEY, FLAMBARD, GRASSELLI, HOYER Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BERLY, pouvoir à J. GILLES
G. ROUSSEAU, pouvoir à JM FLAMBARD
Mme CROS-GIMBERT

Absente : Mme C. COLLARD

En présence de Monsieur Gilbert ADAM, Trésorier de la Commune

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 Décembre 2007

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Le Maire présente un fascicule qui a été adressé à chacun des membres du Conseil qui reprend diverses informations générales et notamment le Compte Administratif 2007 dans le détail.

Il tient à disposition de chacun les fiches comptables donnant le détail des différentes recettes et dépenses ainsi que les factures et pièces justificatives de dépenses.

Le maire donne lecture de chacun des postes de ce document qui sont comparés au budget et les écarts sont expliqués. **Monsieur ADAM précise que ces chiffres sont conformes au compte de gestion établi par ses services.**

Les différentes opérations de fonctionnement de l'année 2007 se soldent par un résultat positif de 1.230 ,43 Euros et la section d'investissement par un résultat positif de 440 ,71 Euros.

Après incorporation de ces résultats aux résultats budgétaires fin 2007, le résultat global fin 2007 est donc positif de 26.009 ,69 Euros se décomposant en résultat de fonctionnement + 25.568,98 Euros et résultat d'investissement + 440,71 Euros.

Après échange de vue sur ces chiffres, les membres du Conseil s'estimant suffisamment éclairés, le Maire se retire et la séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jacques GILLES, 1^{er} Adjoint.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont alors approuvés à l'unanimité.

La séance est de nouveau placée sous la présidence du Maire.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur confiance

CONVENTION ATESAT

Le Maire est autorisé à reconduire pour 2008 la convention avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement concernant leur mission d'assistance dans la gestion communale.

TRAVAUX EN COURS

Jacques GILLES, Maire adjoint fait le point sur les différents chantiers en cours :

Abribus carrefour Destin

La livraison vient d'avoir lieu, la pose a été réalisée cette semaine par notre employé communal avec l'aimable concours de Monsieur Jean Michel FLAMBARD. La pose de la couverture est prévue la semaine prochaine.

Réfection de la partie mitoyenne du chemin des Hunières :

Les travaux sont presque terminés puisqu'il ne reste à réaliser que l'amorce avec le chemin qui descend au plat Douet devant l'entrée d'une propriété.

Le Maire donne lecture du projet de convention présenté par la Commune de Gonneville dont les termes sont acceptés. La participation de notre commune s'élèvera donc à la somme de 10.380, 25 euros.

Chemin des parquets :

Le rebouchage de la tranchée consécutif à la pose de la nouvelle canalisation d'eau n'a pas été fait correctement. Des trous sont donc apparus après goudronnage. Notre commune n'étant pas maître d'ouvrage de cette opération nous n'avons pu régler le problème directement avec l'entreprise.

La malfaçon a été reconnue et des travaux de confortement viennent d'être réalisés. Il est prévu de poser la couche de finition la semaine prochaine.

Porche de l'église :

Deux devis présentés l'un par l'entreprise DESPERROIS de PONT L'EVEQUE et l'autre par Monsieur PILLIE de Gonneville sont examinés. Après comparaison c'est ce dernier qui est accepté.

Acquisition d'une remorque :

Monsieur GILLES informe le conseil qu'à la suite de la décision du dernier conseil, il a passé commande d'une remorque BARBOT de 750 kgs au pris de 1.053,51 Euros H.T.

Questions diverses :

RD 119 : le Maire donne lecture du courrier reçu de Michel LAMARRE Conseiller Général annonçant la décision du Conseil Général de programmer la première tranche de remise en état de la RD 119.

Les membres du Conseil constatent que cette réfection ne concerne qu'une partie comprise entre le carrefour du Vert buisson et le carrefour destin. Ils regrettent que la partie située le plus près du carrefour de clos joly ne soit pas concernée alors qu'elle est également très dégradée. Le Maire adressera un courrier au conseiller général.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23Heures.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

-